

LE MÉTIER

Un IPA est un infirmier expérimenté qui a obtenu son diplôme d'Etat d'IPA et qui travaille au sein d'une équipe de soins, ambulatoire ou hospitalière. Il acquiert des compétences relevant réglementairement du champ médical. Il exerce dans une forme innovante qui valorise le travail en équipe pluri-professionnelle. Il se distingue des infirmiers en soins généraux engagés dans un protocole de coopération au titre de l'article 51 ou ASALEE, par son champ de compétences élargi et une plus grande autonomie. L'IPA suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin avec son accord et celui du patient. Il voit régulièrement le

patient pour le suivi de sa pathologie en fonction des conditions prévues par l'équipe et a notamment la capacité, dans son domaine de compétence, de prescrire des examens complémentaires, de demander des actes de suivi et de prévention ou encore de renouveler ou adapter, si nécessaire, certaines prescriptions médicales. Il discute du cas du patient lors des temps d'échange, de coordination et de concertation réguliers organisés avec l'équipe. Il revient vers le médecin lorsque les limites de son champ de compétences sont atteintes ou dans le cas d'une dégradation de l'état de santé du patient.

5 domaines d'intervention existent :

- ▶ les pathologies chroniques stabilisées et les polyopathologies courantes en soins primaires
- ▶ l'oncologie et l'hémo-oncologie
- ▶ la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale.
- ▶ la psychiatrie et la santé mentale
- ▶ les urgences

Grâce à la pratique avancée, l'IPA renforcera :

- ▶ son analyse, plus fine et plus précise
- ▶ sa méthodologie, plus rigoureuse
- ▶ son autonomie
- ▶ sa pratique, qui mobilisera plus d'outils
- ▶ ses choix, davantage argumentés vis-à-vis du médecin.

Les différents modes d'exercice

- ▶ en ambulatoire :
 - au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin

(par exemple en maison ou centre de santé) ou de l'équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées

- en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires
- ▶ en établissement de santé, en établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

Pour quelle rémunération ?

Dans la fonction publique hospitalière, au premier échelon, l'infirmière en pratique avancée de classe normale perçoit un salaire brut mensuel de 2 085,28 euros. En fin de carrière, au dernier échelon, sa rémunération s'élève à 3 097,46 euros bruts mensuels. Pour une IPA de classe supérieure, le salaire brut mensuel au premier échelon est de 2 591,37 euros puis de 3 383,31 euros au dernier échelon.

LA FORMATION

Un IPA est un infirmier expérimenté, d'au minimum 3 ans d'exercice, ayant obtenu son diplôme d'IPA précisant la mention choisie et reconnu au grade universitaire de master. Afin d'exercer dans le ou les domaines d'intervention définis, l'IPA devra avoir validé le ou les mentions correspondantes. La formation est organisée autour d'une 1^{ère} année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée et d'une 2^{ème} année centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

- ▶ Autonomie
- ▶ Organisation
- ▶ Gestion du stress
- ▶ réactivité et adaptabilité
- ▶ Responsabilité

Instituts - organismes de formation en Bourgogne-Franche-Comté

Les UFR santé de Besançon et Dijon proposent cette formation en Bourgogne-Franche-Comté.

La capacité totale de formation est de 55 étudiants (35 Besançon - 20 Dijon).

ACCOMPAGNEMENT DE L'ARS

L'ARS BFC accompagne financièrement la formation des IPA à hauteur de 10 600 euros par année de formation.

Il s'agit d'infirmiers libéraux ou salariés des établissements de santé ou médico-sociaux publics et privés, de centres de santé ou de centres de soins.

LES LIENS UTILES

Article sur le ministère de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/acces-territorial-aux-soins/article/l-infirmier-en-pratique-avancee>

OFFRES D'EMPLOI

placetoubi

POUR **TOUS** LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

<https://app.placetoubi.fr/>

ARS de Bourgogne-Franche-Comté

2 place des Savoirs 21035 DIJON Cedex

bfc@guichet-unique.sante.fr

<https://app.placetoubi.fr/devenez-ipa-infirmierere-en-pratique-avancee>

